



**Direction générale de la Mondialisation,
du Développement et des Partenariats**

Paris, le 2 juillet 2015

Direction du Développement et des
Biens publics mondiaux

N° /DGM/DBM/P2015

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne, et souhaite remercier les co-facilitateurs de cette première proposition de document final. Messieurs les co-facilitateurs, nous vous sommes reconnaissants de vos efforts constants pour aboutir à un texte de consensus, pour la confiance que vous avez su construire avec toutes les parties et pour l'attention portée aux demandes présentées par tous les Etats membres. Cette première version nous paraît constituer une bonne base de travail pour parvenir à un consensus à la fin du mois de juillet.

- 1. S'agissant du titre, l'idée d'un nouvel agenda pour une action globale nous paraît bien refléter ce que nous essayons d'accomplir. En revanche, nous nous interrogeons un peu sur la première phrase, « transforming our world by 2030 ». Toutes les transformations ne sont pas forcément positives, et on ne perçoit pas, dans ce mot de transformation, le sens de l'action collective que l'on souhaite mettre en œuvre. Peut-être pourrait-on essayer de mieux capturer notre ambition, avec une formule du type « Building an inclusive and sustainable world by 2030... ».**
- 2. Le préambule nous semble être une base satisfaisante, car il permet de développer une communication efficace sur l'agenda. Cette présentation très succincte rendra notre agenda plus accessible au grand public. Sans doute faut-il encore réfléchir, toutefois, à une articulation cohérente entre les différentes propositions actuellement en lice pour cette communication, je pense aux 9**

éléments présentés ici, aux « 5 P » du rapport de synthèse du SGNU et aux 6 dialogues interactifs.

3. La déclaration politique reflète de manière satisfaisante l'ambition de l'agenda. Elle apparaît visionnaire et riche. Toutefois, nous pensons comme nos collègues que plusieurs améliorations peuvent être apportées afin de mieux refléter l'équilibre du rapport du groupe de travail ouvert et son approche intégrée. Plusieurs dimensions devraient être renforcées, en particulier l'universalité et la transversalité, qui soulignent le caractère transformatif de l'agenda et méritent d'être mises en avant. La partie sur « le nouvel agenda » devrait insister sur ces messages transversaux de l'agenda et les liens entre les différents Objectifs de Développement Durable. L'approche par les droits de l'homme, loin de constituer un alourdissement du texte, nous paraît en constituer une dimension essentielle et doit être maintenue, voire davantage reflétée. En revanche, l'application du principe de responsabilité commune mais différenciée (CBDR) à l'agenda du développement dans son ensemble ne nous paraît pas un principe acté par la communauté internationale, et la rédaction devrait éviter toute ambiguïté sur ce point.
4. Parmi les thématiques, la lutte contre le dérèglement climatique est un enjeu central, non seulement en raison des échéances de cette année mais parce ce dérèglement menace durablement les efforts menés pour éradiquer la pauvreté et atteindre un développement durable. Cette réalité devrait être mieux mise en exergue tout au long de la déclaration politique. La protection de l'environnement, et les liens entre le développement durable, l'éradication de la pauvreté et la durabilité environnementale devraient également gagner en visibilité.
5. L'intégration d'une référence à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs nous paraît essentielle dans la déclaration afin de rester fidèle à nos engagements dans ce domaine. La déclaration devrait mieux refléter la dimension essentielle de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes.

6. Par ailleurs, la réalisation de l'agenda suppose que les institutions des Nations-Unies qui en ont la charge soient adaptées pour répondre de façon cohérente à ses ambitions. Une référence plus développée à cette adaptation des institutions devrait trouver sa place dans la déclaration. Il nous paraît crucial que les Etats membres envoient un signal clair au système de développement des Nations unies pour que les discussions en cours aboutissent à un résultat, ambitieux, à la hauteur de la tâche, sans préjuger de leur substance et des conclusions qui seront adoptées.

7. Enfin, en marge de cette intervention, je souhaite souligner notre conviction que cet agenda doit pouvoir s'appuyer sur des moyens de mise en œuvre adaptés à la tâche à accomplir. Les discussions sur la préparation de la conférence d'Addis-Abeba sont encore en cours. Il faut que nous puissions conclure un accord ambitieux, et qui reflète bien la philosophie du nouvel agenda, « no one left behind ». A cet égard, l'attention qui pourra être portée à la situation des Etats les plus fragiles, en particulier les PMA et les petits Etats insulaires, sera cruciale.

Je vous remercie. Nous reviendrons si nécessaire dans le courant de la semaine avec des commentaires plus détaillés sur les autres piliers de l'agenda.

CBDR ?